



Évaluation des logiciels DPE Tarification



- Première évaluation : 2 000 € TTC (tarif tenant compte de la subvention DGUHC/ADEME) indépendamment du nombre de modules.
- Nouvelle évaluation suite à l'ajout d'un nouveau module ou de modifications mineures dans un module : paiement adapté sur devis.
- Évaluation d'une nouvelle version du logiciel suite à des modifications majeures : 4400 € TTC (non subventionné).
- Dans le cas d'un ajout d'une nouvelle fonctionnalité (ou d'un module) suite à la sortie d'un nouveau texte réglementaire, l'évaluation fera l'objet d'un paiement adapté.